

VIII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Moncton (Canada Nouveau-Brunswick), 3-5 septembre 1999



DÉCLARATION DE MONCTON

1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis du 3 au 5 septembre 1999 à Moncton, au Nouveau-Brunswick, Canada, avons décidé de consacrer ce VIII^e Sommet de la Francophonie à la jeunesse, car c'est sur son engagement et son adhésion que repose la pérennité du projet francophone.
2. Nous avons écouté les jeunes dans nos pays. Nous avons appuyé les efforts nationaux et régionaux de concertation, ainsi que ceux du Secrétaire général. Nous sommes déterminés à répondre aux attentes que les jeunes de la Francophonie ont exprimées dans la préparation de ce Sommet, en les associant plus étroitement à notre action. Nous ferons en sorte que les jeunes puissent recevoir une formation adéquate, notamment professionnelle et technique, trouver un emploi, libérer leur créativité, vivre dans la liberté et la sécurité, et s'épanouir dans leurs cultures, tout en s'ouvrant aux autres.
3. Nous réaffirmons que la paix, la démocratie et le développement durable sont non seulement des objectifs interdépendants, mais aussi des valeurs que nous partageons. La Francophonie ne peut s'accommoder de crises, de conflits, de situations d'occupation, de déplacements de populations et d'atteintes aux droits de l'Homme et à la démocratie, qui sont des freins au développement et nuisent aux efforts de coopération visant le mieux-être de nos populations.
4. Nous entendons promouvoir, dans le processus d'intégration mondiale en cours, le respect de la diversité culturelle, facteur indéniable de l'enrichissement du patrimoine universel.
5. Nous réitérons, à la veille du 30^e anniversaire de la création de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, que la Francophonie forme un espace culturel et linguistique, fondant son action de coopération multilatérale sur la solidarité agissante de ses membres. Nous entendons poursuivre l'action désormais multidimensionnelle de la Francophonie dans la continuité de la réforme engagée par les Sommets de Cotonou et de Hanoi, afin qu'elle s'affirme parmi les principaux acteurs du monde de demain.

La Francophonie, un enjeu politique d'égalité, de sécurité et de démocratie

6. **Mondialisation** : la mondialisation touche à tous les aspects de la vie des peuples. Ses effets sur les plans politique, économique, social et culturel, dont certains sont préoccupants surtout pour les pays les moins favorisés et les moins avancés, justifient une attention particulière au rôle régulateur des États. Notre communauté, en étroite concertation avec tous les acteurs des relations internationales, notamment les Nations Unies, est déterminée à contribuer à en assurer la maîtrise, pour que la mondialisation bénéficie à tous, de manière équitable.
7. **Sécurité internationale et sécurité des populations civiles** : en étroite collaboration avec les Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales, et dans le respect du droit international, des résolutions et des accords internationaux, nous poursuivrons notre action en faveur de la prévention des conflits et du maintien et de la consolidation de la paix. Nous condamnons particulièrement le recrutement et l'implication des enfants dans les conflits armés. Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour favoriser la réinsertion des jeunes dans la société civile des pays en situation de post-conflit.

8. **Processus démocratiques et droits de l'Homme** : nous réitérons notre volonté de consolider l'Etat de droit et les processus démocratiques, ainsi que les valeurs et les comportements éthiques qui s'y rattachent, le respect des droits de l'Homme, le respect des droits des peuples et celui des minorités et l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous condamnons toutes formes de traitements inhumains et dégradants et lutterons tout particulièrement contre l'exploitation des enfants.

Conscients de nos responsabilités à l'intérieur de l'espace francophone, nous réaffirmons le mandat confié au Secrétaire général sur ces questions. Nous renforcerons les moyens consacrés à ses missions et préciserons les modalités de notre concertation politique.

La Francophonie, une dynamique culturelle d'ouverture et de pluralité

9. **Langue et culture** : la pluralité des langues et la diversité des cultures constituent des réalités qu'il faut valoriser. Dans cet esprit, nous devons continuer à soutenir la promotion et la diffusion de la langue française qui nous rassemble, comme celles des cultures et des langues partenaires qui font nos identités et la richesse de notre communauté. Nous y veillerons plus particulièrement dans le domaine des infomates.
10. **Diversité culturelle** : convaincus que les biens culturels ne sont en aucune façon réductibles à leur seule dimension économique, nous affirmons le droit pour nos États et gouvernements de définir librement leur politique culturelle et les instruments d'intervention qui y concourent ; nous entendons favoriser l'émergence d'un rassemblement le plus large possible à l'appui de cette diversité et œuvrer à la mobilisation de l'ensemble des gouvernements en sa faveur. Cette question de la diversité et toutes autres qui suscitent des débats internationaux auxquels la Francophonie doit apporter sa contribution originale, feront l'objet de concertations au sein de la Francophonie mobilisant l'ensemble des États et gouvernements membres.
11. **Education et formation** : nous sommes déterminés à apporter à la jeunesse une éducation de base, un enseignement primaire et secondaire, ainsi qu'un système universitaire efficaces. Nous rechercherons l'appui constant des organisations internationales compétentes pour y parvenir. Nous favoriserons le recours aux nouvelles technologies pour moderniser les systèmes éducatifs. Nous faisons nôtres les conclusions des Assises francophones de la formation professionnelle et technique tenues à Bamako.

La Francophonie, une ambition pour un développement économique durable et solidaire

12. **Solidarité francophone** : la Francophonie est un pont entre les peuples, entre le Nord et le Sud. L'usage d'une langue commune facilite les échanges économiques, les transferts d'expériences, les coopérations et l'aide au développement. La Conférence des Ministres de l'Économie et des Finances de Monaco a manifesté la solidarité qui anime notre espace de coopération et nous nous félicitons de ses résultats. Nous appelons à la mise en œuvre de ses recommandations ainsi qu'à l'intensification de notre concertation.
13. **Espace de coopération et de concertation** : conscients des bénéfices qu'apporte une mondialisation économique aux effets maîtrisés, nous soutenons les efforts en vue du renforcement et de l'aménagement du système financier mondial et voulons consolider la libéralisation des échanges commerciaux autour de l'OMC. Cependant, conscients aussi des risques de marginalisation que la mondialisation comporte pour les pays en développement, nous entendons faciliter l'intégration du plus grand nombre de nos pays au système du commerce mondial, dans le cadre d'un environnement favorable à la croissance, équitable et respectueux de la primauté de l'Homme. Nous encourageons donc le développement de processus d'intégration régionale de coopération économique, et appelons la communauté internationale à adopter une attitude positive pour l'aide au développement et pour le traitement de la dette, en particulier celle des Pays les moins avancés.

14. **Société de l'information** : le développement des systèmes d'information et de communication ouvre à l'économie mondiale de très grandes perspectives d'emploi et de développement économique et social pour nos pays. Nous favoriserons les échanges de savoir et les transferts de compétences dans les domaines technologiques et scientifiques. Nous accroîtrons, en particulier en direction des jeunes, les efforts déjà consentis par les institutions francophones dans ce domaine, afin de leur dispenser une formation professionnelle et technique qui favorise leur intégration économique et sociale.
15. Nous encourageons la participation des jeunes aux programmes de la Francophonie et l'établissement d'un dialogue régulier. Nous les inviterons, sur une base représentative, à participer à l'orientation de notre action et les soutiendrons comme acteurs du développement.
16. Nous demandons au Secrétaire général de poursuivre sa mission de porte-parole politique de la Francophonie et de responsable de l'animation de la coopération multilatérale francophone, dans le cadre défini par la Charte, et de développer la concertation avec les autres organisations régionales et internationales.
17. Nous mobiliserons les moyens nécessaires aux missions de la Francophonie. Nous adoptons un Plan d'action, qui doit permettre à l'Organisation internationale de la Francophonie de disposer d'un cadre approprié à la réalisation de nos objectifs.